



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2025/12/186

Autres domaines de compétences des communes

OBJET : Autorisation pour la commune de Vauvert d'adopter « la **CONVENTION DE PARTENARIAT** pour la valorisation du patrimoine de la ville de Vauvert » avec la **Société d'Histoire Posquières Vauvert (SHPV)** »

Séance du 1^{er} décembre 2025
Date de convocation : 25 novembre 2025
Membres en exercice : 33
26 présents – 33 votants
Le quorum est atteint.

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de **Monsieur Jean DENAT**, maire en exercice.

Présents :

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

Absents ayant donné procuration :

Magali NISSARD a donné procuration à Jean DENAT
Francine CHALMETON a donné procuration à Katy GUYOT
Bruno JOUANNE a donné procuration à Mohammed TOUHAMI
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Annick CHOPARD
Frédéric DUMAS a donné procuration à Jacky PASCAL
Florinda RACE a donné procuration à Nicole DUQUESNE
Carole CALBA a donné procuration à Emmanuelle GAVANON

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Christian SOMMACAL a été élu par 25 voix pour** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Jacky PASCAL (2), Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE (2), Mohammed TOUHAMI (2), Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD) **et 8 contre** (Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Emmanuelle GAVANON (2), Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

Suite délibération n° 2025/12/186

RAPPORTEUR : Jean DENAT, maire

EXPOSE : Considérant la vocation touristique de la ville de Vauvert, la richesse et la diversité de son patrimoine existant matériel et immatériel, et afin de continuer à développer une politique de valorisation du patrimoine et un tourisme de qualité auprès des différents publics ; la présente convention a pour objet de préciser les relations entre les deux partenaires dans cette mise en valeur ainsi que de définir le rôle et les missions de chacun.

Elle s'inscrit dans les démarches entreprises par la Ville dans le cadre de l'axe 3 du programme Petites Villes de Demain : Valoriser, promouvoir et enrichir les PATRIMOINES (matériels et immatériels), la CULTURE et les ARTS en requalifiant les espaces publics, en valorisant les formes urbaines et en favorisant la découverte touristique.

L'Office de Tourisme intercommunal Cœur de Petite Camargue assure de manière régulière, avec ses propres guides-conférenciers, la promotion du patrimoine de la commune de Vauvert et des visites guidées de son territoire, des sites culturels appartenant à la commune, des édifices communaux à fort intérêt patrimonial constitutifs du passé historique de la ville, notamment la Tour de l'Horloge, le grand Temple et l'Eglise Notre Dame de Vauvert.

Cependant, la Commune et la Société d'Histoire Posquières-Vauvert (SHPV) souhaitent faire connaître ce patrimoine historique aux membres de l'association. Cette dernière peut assurer des visites dans le cadre de manifestations qu'elle organise sur rendez-vous préalable ou pour des groupes selon la disponibilité de ses membres, tous bénévoles, dans le respect du planning des visites organisées par l'OT Cœur de Petite Camargue.

La commune s'associe à La Société d'Histoire Posquières-Vauvert pour le montage d'événements mettant en valeur le patrimoine communal et les sites culturels qu'elle gère, comme des parcours de visite et visites guidées de la ville, ou d'autres actions sous toutes formes.

Ce projet de convention d'adhésion renforce la volonté de la commune de Vauvert d'œuvrer pour la protection et la valorisation de son patrimoine et de développer des politiques de reconquête et de réhabilitation de ce dernier.

Cette démarche s'inscrit en cohérence avec l'obtention du label Pays d'Art et d'Histoire porté par le PETR Vidourle Camargue et en complémentarité avec le programme national Petites Villes de Demain dont la commune de Vauvert est lauréate (AXE 3 : Valoriser, promouvoir et enrichir les PATRIMOINES (matériel et immatériel), la CULTURE et les ARTS en requalifiant les espaces publics, en valorisant les formes urbaines et en favorisant la découverte touristique).

Il s'articule également avec la stratégie de développement de la CCPC, définie notamment par son Projet de Territoire (tourisme) et son Plan Climat Air Energie Territorial.

PROPOSITION : Le rapporteur propose donc au conseil municipal :

- D'approuver la CONVENTION DE PARTENARIAT pour la valorisation du patrimoine de la ville de Vauvert, avec la Société d'Histoire Posquières Vauvert,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette convention, ainsi qu'aux actions et partenariats auxquels la ville souhaiterait être associée,

Suite délibération n° 2025/12/186

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Jacky PASCAL (2), Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE (2), Mohammed TOUHAMI (2), Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Emmanuelle GAVANON (2), Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

Christian SOMMACAL



Le maire,

Jean DENAT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,

La directrice générale des services,
Yolande Cavalier

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le 10/12/2025



ID : 030-213003411-20251201-DE202512_0186-DE